

Le 7 décembre 2017 (dernier conseil de l'année 2017)

- Le conseil municipal valide l'avant projet de la réhabilitation de la place du centre bourg (à ce jour il manquait le coût de l'éclairage). Il s'élève à 328.524€ H.T. mais avec une option sur le revêtement des trottoirs ramenant le total à 293.874€ H.T.
- La convention avec le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan-Autunois Couchois (SMEMAC) est présentée une nouvelle fois par Monsieur le Maire.
- Concernant le lotissement « L'Ouche Tiroux » et son financement, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de transférer 30.000€ du budget de l'assainissement vers le budget du lotissement. Cette mesure permettra de maintenir le prix de vente à 27€ T.T.C.
- Une ligne de Trésorerie pour le lotissement est ouverte pour régler les factures de viabilisation. Son remboursement s'effectuera au fur et à mesure des ventes de terrain.
- Deux organismes proposent de construire des pavillons adaptés aux personnes à mobilité réduite sur le lotissement de l'Ouche Tiroux. L'un propose de construire 4 pavillons sur 2.000m² et l'autre 6 pavillons sur 3.000m² environ. Le conseil municipal décide de sursoir à sa décision compte tenu de l'absence de précision des deux organismes.
- Le conseil municipal décide d'étaler la taxe de raccordement (1.200€) sur 2 ans (150€ par trimestre) pour tout raccordement au réseau d'assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2018.